

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation du Commissaire du Gouvernement
auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt. 26-10-2023

M.B. 29-01-2024

Ce texte est abrogé par l'Arrêté du 23 août 2024 (n°CDA 52697)

Modification :

A.Gt 23-08-2024 – M.B. 24-09-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, l'article 35 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Madame Véronique SCHMITZ est désignée en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES).

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 octobre 2020 portant désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 26 octobre 2023.

Article 4. - La Ministre qui a l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 26 octobre 2023.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX